

Le relais

INSTITUT D'HISTOIRE SOCIALE CGT-PTT

Trimestriel N° 6 - juin 2000 - 20 F

Sommaire

La politique contractuelle **pages 2-3-4**

L'émancipation des femmes **page 5**

L'histoire par ceux et celles qui l'ont vécue **pages 6 et 7**

Le premier syndicat qui adhère à la CGT à 100 ans **pages 8-9**

La défense des indemnités à la DOT de Quimper **pages 10-11**

Le téléphone et l'argent (suite) **pages 12-13-14**

L'histoire et l'actualité **page 15**

L'activité de l'IHS **page 16**

**Institut
d'Histoire Sociale
CGT-PTT**

Siège social : 263, rue de Paris
Case 545 - 93515 Montreuil Cedex

**Tél. 01 48 18 54 00
Fax 01 48 59 25 22**



Le billet

L'association capital-travail...

...à la sauce de la nouvelle économie.

Capitalisme populaire, actionariat salarié, intéressement, stocks-options, épargne salariale : à vous donner le tournis ces multiples propositions afin que chacun puisse devenir un salarié-capitaliste... oui tous capitalistes !

"A droite, les uns y voient l'occasion de retrouver leurs racines gaullistes et de dépeussier l'ordonnance de 1967, à gauche... tous voudraient en faire l'instrument de la conquête par les salariés du pouvoir sur la marche de l'entreprise"⁽¹⁾.

De Gaulle dès 1948⁽²⁾ avait annoncé son intention d'associer les salariés au capital : **"Les chefs, les cadres, les ouvriers fixeraient ensemble entre égaux, avec arbitrage organisé, les conditions de leur travail, notamment les rémunérations... une rémunération proportionnée au rendement de l'entreprise"**. En 1967, ce même De Gaulle publie une ordonnance **"sur la participation des salariés aux fruits de l'expansion des entreprises"**. Une initiative qui n'avait guère déclenché l'enthousiasme. Le vrai décollage est intervenu en 1986, lorsque Edouard Balladur, Ministre de l'Economie, a autorisé la vente d'actions de l'entreprise aux salariés avec un rabais de 20% sur le prix en Bourse.

En 1967, la CGT avait réagi à cette volonté de De Gaulle de transformer et supprimer la lutte des classes par le moyen de l'intéressement.

Dans un texte qui n'a pas pris une ride aujourd'hui, Henri Krasucki⁽³⁾ dénonçait la supercherie : **"Chacun peut voir ce qu'est le capitalisme aujourd'hui. Il n'est question que de concentration gigantesque. Les capitaux énormes nécessités par les géants de l'économie moderne sont rassemblés en un nombre de mains sans cesse restreint. Et que je t'absorbe et que je te fusionne et que je t'élimine : ce ne sont pas seulement les petits qui sont engloutis par les plus gros, mais de grandes sociétés doivent aussi passer sous la coupe des groupes financiers les plus puissants. Et l'on vient nous raconter que ces capitalistes qui se traitent ainsi sans ménagement entre congénères pour concentrer les capitaux se mettraient à les partager avec les salariés ! Pour qui nous prend-on ?"**

Les travailleurs aussi réagissaient par la grève - en mai-juin 1968.

Car à l'époque il s'agissait de faire oublier les réalités de la lutte des classes. L'annonce coïncidait avec les ordonnances frappant la Sécurité sociale et l'opposition acharnée du gouvernement et du patronat à l'augmentation des salaires. Aujourd'hui le patronat rêve toujours de remettre en cause le financement de la Sécurité sociale ; les régimes des retraites - particulièrement celui des fonctionnaires - sont sur la sellette, les négociations salariales au point mort. Et dans le même temps, on nous vante l'avenir radieux du capitalisme populaire !

Ne soyons pas dupes, si rémunérer les salariés en capital plutôt qu'en salaire, c'est pour le patron réduire les charges sociales, pour les salariés, c'est diminuer les cotisations sociales. Alors il faudrait trouver un autre financement pour les retraites, par exemple, avec des fonds de pension. Et la boucle serait bouclée dans le monde des golden-boys.

Bernard BOUCHE

⁽¹⁾ L'Expansion du 2 février 2000 • ⁽²⁾ Discours à St-Etienne en 1948 • ⁽³⁾ Editorial de la Vie Ouvrière du 19 juillet 1967

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Andrieu Jean-Paul
Baudet Yannick
Bouche Bernard
Chalat Nicole
Cros Yvette
Desseigne Maurice
Franchi Thierry
Frischmann Georges
Gautheron Alain
Gibellino Françoise
Klowskowsky Christian
Le Pessot Jean
Ledoux Danièle
Lhomme Pierre
Lottier Serge
Lourdez Jean-Claude
Mangiapane Sylviane
Pichavant Gilles
Renard Philippe

COMITÉ DE PARRAINAGE

Bartholomé Jean
Boyer René
Bressol Élyane
Crenier René
Dayan Paulette
Der Loughian Serge
Dumas Maryse
Dunet André
Gastaud Maurice
Le Guern Albert
Magniadas Jean
Pillet Marcel
Séguy Georges
Valentin Max
Viannet Louis
Villin Colette

Le relais

2^e année de parution - Trimestriel - 20F
11^e de commission paritaire en cours
Directeur de la publication :
Bernard Bouche
Rédaction administration :
263, rue de Paris, case 545
93515 Montreuil Cedex
2^e trimestre 2000 - dépôt légal 11^e 15030
Imprimerie Coopérative Chevillon, 89100 Sens

La politique contractuelle • La poli



27 mars 1969 ; grève des ATC Caen

La politique contractuelle a été imaginée au sortir des événements de mai 1968 et mise en place par Jacques Delors sous le gouvernement Chaban Delmas dans les méandres "de la nouvelle société" avec pour thème "la participation". La Fonction publique a servi de banc d'essai pour promouvoir "cette nouvelle société" fondée sur "la concertation permanente" sur la base de contrats de progrès.

Il s'agissait de transformer les relations professionnelles entre patronat et syndicats pour le secteur privé et de parvenir à la signature d'accords pour le secteur public et nationalisé.

Il s'agissait d'une offensive idéologique de grande envergure, substituer la collaboration de classe à la lutte de classe.

Il s'agissait de détourner les aspirations de 1968 (volonté profonde de changement, de participation

réelle) et de reprendre ce qui avait été concédé par la grève.

Il s'agissait d'impliquer les organisations syndicales dans "la politique nouvelle", d'obtenir leur consentement pour en faire d'actifs défenseurs de la politique salariale auprès des travailleurs et parvenir à "la paix sociale" (sic).

Avant 1968 :

Dans la Fonction publique, il n'y avait pas de négociations sauf celles imposées par les luttes. En général, le gouvernement décidait seul des mesures à prendre.

Cette pratique découlait de la conception autoritaire de l'État et de ses rapports avec ses propres personnels.

L'inconvénient, pour le gouvernement, c'est que cela faisait apparaître au grand jour que la négociation et les succès revendicatifs dépendaient directement

des luttes et de la mobilisation des personnels.

L'année 1968 marque un tournant avec le "constat" (11) de Grenelle, au niveau interprofessionnel, pour la Fonction publique "le constat d'Oudino".

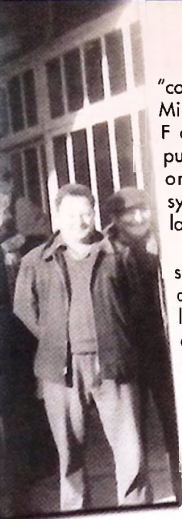
A la suite de ce dernier, diverses commissions voient le jour :

- la Commission Masselin, chargée de faire des propositions concernant une réforme d'ensemble des carrières,
- la Commission Malaud, sur les droits syndicaux,
- la Commission Jouvin, sur les droits sociaux, etc. ;

Au niveau des PTT, une sous-commission, Lecarpentier est mise en place, dans le cadre de la Commission Masselin, pour tenir compte des spécificités de cette administration.

1^{er} contrat :

C'est la réforme des catégories C et D qui va constituer l'objet du premier



"contra" entre le Ministère de la Fonction publique et les organisations syndicales sauf la CGT.

La Commission Masselin a travaillé à l'élaboration d'une réforme d'ensemble des carrières : diminution du nombre de groupes, améliorations individuelles,

déroulement de carrière. Après 9 mois de discussions, cela aboutit à une réforme qui ne prend pas en compte la totalité du projet CGT mais constitue une étape à faire avancer rapidement. C'est alors que le Ministre de la Fonction publique Malaud propose lors d'une réunion le 10 octobre 1969 d'inclure le plan de reclassement dans "un contrat", notion étrangère au droit de la Fonction publique.

Contrat assorti d'aspects négatifs : étalement des mesures jusqu'au 1^{er} janvier 1974, clause selon laquelle l'acceptation de la réforme entraîne pour les organisations syndicales de ne pas réclamer de nouvelles demandes catégorielles pendant cette période. C'est l'engagement pour les syndicats signataires de ne plus revendiquer, ce qui est contraire aux principes mêmes du syndicalisme qui doit en toutes circonstances garder toute sa liberté d'appréciation et d'action.

La CGT, représentée par l'UGFF et la Fédération CGT des PTT, ne signe pas.

Le rôle et l'action de la CGT

Si depuis 1968 des discussions se sont tenues chaque année, il n'y a jamais eu de véritables négociations mais une caricature de la négociation, juste pour accrédi-ter l'idée que la concertation existe.

Peut-on parler de "négociations" quand sans concertation aucune le cadre des discussions est préétabli, la masse salariale fixée à l'avance et les mesures elles-mêmes préétablies ; une marge de manœuvre faible à l'intérieur d'une enveloppe. L'unique objet des discussions étant d'obtenir la signature des organisations syndicales à une politique de classe.

L'enjeu était de taille ; il s'agissait de briser les pos-

sibilités de mouvements unitaires, tels que la Fonction publique et le Secteur nationalisé en avaient connus en 1966 et 1968. Il s'agissait d'opposer les organisations syndicales entre signataires et non-signataires.

Les signataires prenant prétexte de leur signature et du contenu "du contrat" jugé positif pour refuser l'action.

Pendant toute cette période, la CGT n'a cessé de désapprouver, de dénoncer le non-respect des procédures statutaires de la négociation, la pratique consistant à ne plus faire jouer leurs rôles aux organismes paritaires compétents.

Cette attitude ferme et combative de la CGT a permis un développement considérable des luttes et la satis-

faction de revendications importantes. Dès le mois de mars 1970, on assiste aux premiers dérapages de la politique contractuelle de la Fonction publique. Toutes les organisations syndicales rejettent les propositions et s'approprient à des actions unitaires. Au cours des années qui suivirent, la politique contractuelle a connu des évolutions et des échecs notamment dans la Fonction publique où en 1971 et en 1977 aucune organisation syndicale n'a accepté d'apposer sa signature.

En 1972, la CFDT de la Fonction publique partage l'appréciation de la CGT sur la politique contractuelle et ne signe plus d'accord.

Sous l'action, la pression de la CGT, même les organisations syndicales signataires sont amenées à agir

DECEMBRE 1969 — N° 105 — MENSUEL — 0,50 F.

La Fédération
DES POSTES
et Télécommunications
ORGANE DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES TRAVAILLEURS DES P.T.T.

Notre Fédération C.G.T. avait raison :

LE CONTRAT dit de "PROGRES" (!)

- n'apporte pas les satisfactions attendues par les catégories C et D et auxiliaires
- mais liquide la solution des problèmes spécifiques aux P.T.T.

(Voir en pages 3 à 6)

pour tenir compte des mécontentements exprimés par les personnels (voir l'immense grève de 1974).

Après la signature à EDF, le 10 décembre 1969 d'un contrat par la CFTC, syndicat minoritaire, Chaban Delmas a même pris ses désirs pour des réalités.

Devant un parterre de patrons, il annonce : "l'Etat patron est en train de débloquer la société, une révolution s'est produite sans que le sang coule, pendant deux ans il n'y aura plus de grèves".

Il s'était trop avancé, l'échec politique de l'opération "nouvelle société" s'est confirmé dans les années suivantes, allant jusqu'à se concrétiser dans la Fonction publique par le refus de toutes les organisations syndicales de signer.

On n'entendra plus parler de "nouvelle société" mais la politique contractuelle n'en est pas abandonnée pour autant en raison des avantages évidents que cette pratique peut apporter au gouvernement et au patronat. Elle a perdu quelque peu son caractère global pour s'affiner à travers des "accords" mis en place au niveau des ministères ou entreprises publi-

NOVEMBRE 1969 — N° 104 — MENSUEL — 0,50 F.

La Fédération DES POSTES et Télécommunications

ORGANE DU LA DÉPUTATION NATIONALE DES TRAVAILLEURS DES P.T.T.

La réforme était due au moins depuis 1962

Les CATEGORIES C et D

refusent d'en attendre l'application échelonnée sur cinq ans, jusqu'en 1974 !

Le Ministre des PTT ...porte la contradiction à FO, la CFDT, la FEN, la CFTC et les autonomes signataires du contrat concernant les catégories C et D et auxiliaires.

SEANCE DU 9 NOVEMBRE 1969 3245

Les dotations prévues pour la fonction publique pour partie, une revalorisation indiciaire des... Cette revalorisation a fait l'objet d'un... relations syndicales. Le secteur... pas cru de...

Journal fédéral de novembre 1969

ques, tout en conservant les mêmes objectifs et les mêmes caractéristiques : obtenir des signatures de syndicats, fussent-ils minoritaires, pour imposer la mise en place des mesures limi-

tant les revendications. Par ailleurs, la création d'une "Commission du suivi" est destinée à écarter les non-signataires de toutes discussions ultérieures.

On en voit aujourd'hui

les effets à travers la mise en œuvre de la loi sur les 35 heures.

JEAN-CLAUDE LOURDEZ

[1] Le terme de "constant" est justifié par le fait que la CGT a refusé de signer un "accord" pour permettre l'obtention d'acquis supplémentaires au niveau des branches et des entreprises

CATEGORIES C - D ET AUXILIAIRES

C.G.T.

« CONTRAT DE PROGRÈS » OU CORSET ?

L'émancipation des femmes : Madeleine QUERE (*) témoigne

Quand le 21 juillet 1949 à Périgueux (Dordogne), j'entre dans les PTT... je demande à me syndiquer à la CGT... un Inspecteur me réplique "Si vous voulez l'ouvrir mademoiselle, il ne faudra pas vous la faire fermer !" (autrement dit pour vous défendre, sachez travailler).

Ce fut ma règle de conduite pour toute ma vie professionnelle... et encore aujourd'hui...

C'est avec ce viatique que je me suis efforcée avec la CGT de répondre, d'écouter et d'agir sur tous les problèmes et les questions des femmes en particulier...

Tout était valable, pouvait être défendu, simplement ! il fallait convaincre.

Cinq ans dans les bureaux de poste de ma Dordogne, puis je "monte" à Paris. Tout a changé, des bureaux de poste aux chèques postaux, du numéro d'agent "perdue" dans cette foule de femmes de la rue d'Alleray... plus de certitude mais la rage de l'isolement !

Jusqu'à un certain matin où une jeune fille que je ne connais pas... dont je ne sais pas le nom... n'est pas là ! un jour... deux jours... sans raison... des réflexions dures, méchantes fusent de ces Sur-

veillantes qui, pour moi, ressemblent plus à des chiens de berger devant un troupeau de moutons "mécanisés" qu'à des "cadres" d'une Administration. Et quelques jours après, il se dit en catimini "que la fille est morte sur un trottoir en sortant de chez une avorteuse !!"

Je me souviens encore de mon émotion !!! et de ma rage. N'avoir rien fait ! mais à partir de là, en CGTiste et en militant au planing familial, partout où je suis passée, j'ai "renseigné" les jeunes.

En "douce", il ne fallait pas que ça se sache. Les tabous étaient très lourds et l'idéologie "progressiste" minoritaire.

Mais je passais très facilement outre tous ces préjugés qu'avaient surtout les hommes !!!

Quand le Val de Marne fut installé administrativement, je fus élue au bureau syndical... c'était en 1966... il y avait fort à faire mais nous étions motivés.

Et je continuais en toute occasion de faire connaître tous les moyens de contraception. Les événements m'aidaient.

Le MLF s'agitait avec Gisèle Halimi et "le procès de Bobigny" interpellait les consciences.

J'avais gagné la confiance de deux médecins, d'un laboratoire et d'un pharmacien, c'était très utile pour m'aider à avancer entre les femmes qui voulaient savoir et les hommes qui rejetaient violemment ces "nouvelles idées" en parlant de liberté.

Et moi, je parlais, incognito à Paris, envoyais les mandats en Angleterre pour commander des diaphragmes, des tubes de crème...

Tout ce travail d'imagination pour prévenir tous ces problèmes de maternité non désirée, avant que la fameuse pilule ne parvienne sur le marché et encore... il a fallu bien des batailles contre les "a priori". "Elle fait grossir, elle favorise le cancer... elle nuit à la libido..."

1968 arrive, les grandes grèves et beaucoup de revendications satisfaites : un tournant dans les rapports humains, un changement dans les mentalités.

Il subsistait encore bien des discussions, plus ou moins "graveleuses", mais l'arrivée de nombreuses femmes jeunes dans les services calmera le jeu... Moins de pleurs... moins de drames, les femmes ont vite compris leurs intérêts.

La loi "Veil" en 1975 sera un point fort et nous irons souvent dans les travées de

l'Assemblée nationale. Je garde l'image digne et convaincante de M^{me} Veil debout à la Tribune le verbe haut, le geste court face à ces députés haineux, insolents, vociférant les pires injures !

La loi votée... j'ai encore, en février 1976 organisé une Conférence sur les contraceptions avec un médecin bien connu. Les femmes l'avaient voulue et les hommes "n'osaient" pas s'y montrer ! J'en ris encore. Il aurait presque fallu éteindre les lumières !

Présidente de la Mutuelle des PTT, élue en 1972, nous sommes allés avec mes camarades dans les bureaux et services, agir en prévention du tabac, de l'alcool... et vendre le livre édité par la Mutualité française "Choisir sa Contraception" mais même en 1982, 1983, que ce soit au centre de tri de Créteil ou à l'agence comptable de Maisons-Alfort, il fallait nous installer dans un coin de couloir pour présenter le livre et pousser à l'acheter. 10 francs l'exemplaire et enveloppé dans le plastique jaune des annuaires ! Oui ! pour que personne ne le voit.

8 mars 2000

(*) Madeleine QUERE, militante syndicale CGT, Présidente de la MG PTT du Val-de-Marne - 1972 à 1990], est aujourd'hui retraitée des PTT

L'histoire par ceux et celles qui l'ont vécue dans un service, une section syndicale...

Le Relais a déjà donné la parole à Line Ceccaldi du Central téléphonique de Marseille, à René Boyer et Jean Guichard de Paris chèques, à Hubert Carles Receveur à Plaisance-du-Touch et à Nicole Allory de Lyon chèques.



Dans ce numéro du Relais, c'est **Gabriel Polveche** qui témoigne, **Militant à Lille Gare puis Lille Lezennes** et répond aux questions de Serge Lottier (extraits)

Serge Lottier : Gabriel, comment as-tu vécu ton arrivée à Lille gare le 15 mars 1959.

Gabriel Polveche : Le bureau était encore dans la gare SNCF de Lille. Quand je me suis présenté au bureau d'ordre, on m'a dit : "tu commences ce soir à 20 heures" !

A l'époque on faisait deux nuits sur trois, on vidait les sacs à la main, on triait les lettres manuellement,

dans un local relativement étroit, mais malgré tout dans une bonne ambiance.

Et devant tant de lettres, je me disais : jamais on n'aura fini à 6 heures du matin !

J'étais de la brigade 20 h à 6 h du matin, avec une petite pause vers les 23 heures.

Et puis, en 1962, il y a eu la création du nouveau centre de tri postal de Lille gare.

Pour nous, ce fut un changement considérable, on passait de l'enfer au paradis, au lieu de manger notre tartine sur des sacs dans la poussière, on mangeait dans une cafétéria, avec un bar, c'était 100 % d'amélioration.

SL : Te souviens-tu de ta première réunion de section ?

GP : Un militant originaire de Rocamadour avait obtenu de sa propriétaire une salle dans l'immeuble, où il logeait. Pratiquement tous les militants CGT de Lille gare avaient l'accent. Ce jour-là Christian Sabouret nous avait rendu visite et nous avait fortement impressionnés.

SL : La scission de 1947 était encore sensible à la fin des années 50. Vous étiez peu nombreux... comment la section syndicale s'est-elle renforcée ?

GP : C'est notre action pour les 2 nuits sur 4 qui a permis de nous enraciner. Nous avons rassemblé le personnel là-dessus.

SL : Uniquement là-dessus ?

GP : Oui, ils ne voulaient entendre parler de rien d'autre ...

Et comme la section syndicale FO était contre les 2 nuits sur 4, le personnel s'est tourné vers la CGT.

SL : Mais l'anticommunisme de FO devait vous poser des problèmes.

GP : Dans la mesure où nous étions d'accord avec la revendication du personnel, leur anticommunisme n'avait pas prise. Notre action CGT sur cette revendication a permis de quadrupler nos effectifs syndiqués d'une année sur l'autre.

SL : Et les autres revendications, salaires, carrières, Service public... le gaullisme, la guerre d'Algérie ?

GP : Là, c'était plus difficile à être compris et à développer des actions ; nous mêmes, on en parlait peu.

SL : Vous obtenez les 2 nuits sur 4...

GP : Oui, mais ce fut une épreuve de longue haleine, il a fallu quand même attendre 1968, donc neuf ans en ce qui me concerne, mais les plus anciens ont attendu plus longtemps.

D'autre part, la reconnaissance de la section syndicale a aussi été gagnée cette année-là.

SL : Tu sais, on s'aperçoit quand on scrute un peu l'histoire qu'une revendica-

tion, à partir du moment où elle prend corps et à condition que les gens se battent dans l'unité il faut des années pour qu'elle devienne une réalité. Qu'en penses-tu ?

GP : Il y a eu une revendication qu'on a obtenue plus rapidement, celle du service actif, une autre grande revendication des bureaux gares ! Il a quand même fallu attendre 1974.

SL : Ca n'existait pas avant 68 le service actif ?

GP : Non, seulement pour les Préposés, les INP, et les Agents des Lignes.

SL : Et ça n'existait, pas en tant que revendication ?

GP : Si, le service actif était déjà une revendication avant 1968 (la retraite à 55 ans), portée par la CGT avec une argumentation surprenante d'ailleurs.

Car un des arguments, pour obtenir le service actif, était que sous l'occupation allemande, les travailleurs des bureaux gares avaient des tickets de "travailleurs de force", alors on disait que ce qu'on avait obtenu sous Pétain, c'était la reconnaissance d'un travail exceptionnel dans les centres de tri, donc ça justifiait le service actif !

SL : Cela ne suffisait pas... il a fallu la lutte ?

GP : Bien sûr, et c'est la grève de 1974 qui nous l'a fait gagner.

SL : Si tu veux on va revenir à 67-68 ; comment

allez-vous gagner la grève de 68 ?

GP : Sur 68, quand j'entends dire que la CGT a pris le train en marche, ça me fait bondir parce que je vais dire une chose, en 68 il a fallu qu'on force la main des travailleurs pour qu'ils se mettent en grève, (ils ne nous l'ont jamais reproché) ! Les cheminots étaient déjà en grève, la gare de Lille était vide, et nous, PTT, étions encore en plein travail ; les militants de la CGT allaient jusqu'à subtiliser les feuilles de présence pour empêcher les travailleurs de signer.

SL : Et la reprise.

GP : Je me souviens, nous étions derrière une barricade de chariots à Lille gare, les facteurs et le personnel de Lille gare étaient assis dans la cour, chantant la Marseillaise, alors que s'attroupaient les gardes mobiles casqués, avec le mousqueton.

Un capitaine a même dit à un moment donné, "si on amène un char vous ne pesez pas lourd" !

Puis nous sommes repliés dans les étages

Le capitaine en rage, a donné un coup de botte dans la porte vitrée alors que la porte était ouverte ! et le lendemain cette photo paraissait dans le journal "Liberté".

Ensuite il y a eu la reconnaissance et la prise de possession par les gens de la Préfecture et de La Poste des valeurs déclarées, du matériel, qui avait été bien géré par le comité de grève puisqu'en étant grévistes, nous faisons nos

horaires de brigade. Evidemment le standard répondait : comité de grève j'écoute !

Pour rentrer, nous sommes passés entre une haie de gardes mobiles.

SL : Vous étiez une section syndicale très importante comment travaillez-vous avec le Syndicat ? Est-ce que la structure du Syndicat était quelque chose de positif ?

GP : On n'a jamais fonctionné avec une notion de hiérarchie syndicale puisque les responsables du BD étaient des militants venant des grosses sections, donc nous travaillions en symbiose. Les militants du Syndicat connaissaient très bien les problèmes de leur ancienne section ou de leur section.

SL : Donc bonnes relations et bons rapports avec le Syndicat départemental... ?

GP : Quelque fois on lui reprochait de nous piquer

nos militants ; dès qu'on avait un bon militant dans la section, il se retrouvait au bureau départemental.

SL : Mais ça c'est normal c'était vous le vivier !

GP : Alors il fallait former à nouveau un militant de base, enfin ce n'était pas grave.

SL : Vous aviez une forte section, syndicale, tu m'as dit que pendant une période vous étiez 200. Pendant les grandes luttes de 68 et 74, vous avez fait des adhésions en nombre important, avez-vous gardé ces adhérents pendant longtemps ?

GP : Il y a plusieurs cas de figure :

En 1968, il y a des gens qui dans le feu de l'action sont spontanément venus se syndiquer à la CGT, et par la suite l'ont quittée.

Il y a des gens qui se sont syndiqués à la CGT par reconnaissance, après 74

beaucoup d'auxiliaires ont été titularisés et "en remerciement" sont venus se syndiquer à la CGT.

Il y a des gens qui nous sont restés fidèles très longtemps, d'autres qui nous ont quittés pour diverses raisons ou sans justification, simplement comme ça.

Très longtemps nous sommes restés la plus forte section du département.

Le service actif a permis à Gabriel Polveche de prendre sa retraite en 1994... oui, une sacrée revendication dont il va s'entretenir régulièrement avec les collègues de son ancien bureau... il y retrouve de moins en moins de fonctionnaires et beaucoup de précaires qui n'ont plus le statut de fonctionnaire, et pourtant comme dit Gabriel "Il est moderne ce statut".

Interview réalisée le 22 avril 1999.

LILLE : LA GREVE DES PTT : APRÈS quatre semaines de grève, les forces de police ont fait évacuer les piquets de grève sans incident MRP devant le centre de tri postal de Lille les agents du corps urbain regardent les grévistes des PTT jouer au football tout en maintenant la liberté d'accès pour les non grévistes. 31 317 PPT-LEPHOTO 75 11 74 DC.



ANNECY

Le premier syndicat des PTT qui adhère à la CGT a 100 ans



De droite à gauche :

Marie Barot (syndicat Haute-Savoie), Jacques Loubet (ex-secrétaire de la section centre de tri), Agnès Naton (secrétaire du SD de Haute-Savoie), Serge Lottier (IHS Fédération PTT), Jean Le Pessot (IHS Haute-Savoie), Odette Lacroix (ex-secrétaire du syndicat), Antoinette Le Pessot.

Le 10 avril à Annecy, l'Institut d'Histoire CGT PTT, l'Institut d'Histoire CGT de Haute Savoie et le Syndicat départemental PTT ont commémoré le 100^e anniversaire de la création du Syndicat national des ouvriers commissionnés des PTT.

Serge Lottier devait en rappeler l'historique. "Extraits"

...Les premières équipes ont été créées le 1^{er} juin 1875. Elles construisent les lignes du Télégraphe en fil de fer. Elles travaillent

10 heures, 12 heures, 14 heures par jour au gré du chef d'équipe, sans heures supplémentaires ! Leur tenue est quasi militaire avec képi, ceinture de pompier. Chaque dimanche, ils passent une revue de détail (outillage, tenue) à vous !

Dans cette situation rien d'étonnant qu'ils se révoltent lorsque la loi de 1884 reconnaît l'existence légale des Syndicats professionnels du secteur privé, mais refuse aux fonctionnaires le droit syndical. Ils sont des ouvriers comme ceux du privé, pourquoi une telle discrimination ?

Alors, malgré cette interdiction, certains se syndiquent en cachette et, très vite, ils revendiquent à nouveau le droit de se syndiquer. Le 12 octobre 1884, le journal des Postes et Télégraphe publie un article : «...où trouver cette influence qui ferait de nous, pauvres diables traitables et corvéables à merci, des hommes ayant un droit de revendication, droit égal à celui des corporations qui ont le recours de cette arme de défense pacifique mais forte : le syndicat ». Les discussions vont bon train pour créer un Syndicat sans une loi qui les y autorise.

Une réunion est organisée à Paris, le **27 décembre 1899** rue de la Montagne Sainte Geneviève. Cinq à six cents Ouvriers des Lignes y participent, mais aussi les Monteurs (les Techniciens d'aujourd'hui) et les Ouvriers des ateliers.

La décision est prise de créer un Syndicat. : le "**Syndicat national des ouvriers commissionnés (les titulaires) des PTT**", dont le siège est fixé à la Bourse du travail. Il adhère aussitôt à l'Union des Syndicats CGT de la Seine et à la CGT.

Voilà qui donne toute sa valeur historique à la

réunion du 27 décembre 1899 :

- Le syndicat qui est né n'est pas un syndicat autonome.
- Ce n'est pas un syndicat à tendance réformiste.
- C'est un syndicat qui adhère à l'organisation de la classe ouvrière parce que ses membres ont conscience d'appartenir à cette classe!

Loin d'être replié sur lui-même, loin d'être catégoriel dans le sens restrictif du terme, il va aider à la création d'un "Syndicat des ouvriers de main d'œuvre exceptionnelle", c'est à dire des auxiliaires.

Il n'est pas prêt à englober dans une même structure commissionnés et auxiliaires, mais il est solidaire des auxiliaires.

Le 20 mai 1900 : 1800 ouvriers se retrouvent en meeting à Paris, à la Bourse du Travail. On y revendique :

- la journée de 8 heures ;
- un traitement de 5 à 7

francs par jour au lieu de 24 francs par semaine ;

- le paiement des dimanches et des jours fériés.

En juin 1900, le Syndicat solue son 2000^e adhérent et en 1901, son implantation dans 66 départements, dont la Haute-Savoie!

Il édite un journal : « *Le Travailleur des PTT* ».

L'adhésion au Syndicat est de 1,25 F, la cotisation mensuelle de 0,75 F, plus élevée que le montant de l'heure de travail. C'est dire que ceux qui adhéraient au Syndicat étaient déterminés pour l'action.

Georges Frischmann, dans son livre, écrit sur ce syndicat :

« *Il ouvre notre histoire syndicale proprement dite.*

A ce titre de premier Syndicat des PTT et de la Fonction publique adhérant à la CGT il a droit à la reconnaissance des syndiqués d'aujourd'hui. »

Et **Louis Viannet**, en 1975, dans un discours à

l'occasion du 1000^e adhérent CGT dans la Côte d'Or, dit :

« *Pouvaient-ils imaginer (NDLR : les Ouvriers des Lignes) qu'ils venaient d'écrire la première grande page d'histoire du mouvement syndical dans les PTT et de créer les conditions pour que progressivement les différentes catégories de personnel rejoignent au fil des événements la lutte de l'ensemble des travailleurs.* »

Enfin, le **4 février 2000**, lors des journées d'étude des catégories techniques, nous parlons de ce Syndicat: « *Au cours de ce siècle, ce sera toujours le Syndicat le plus actif, le plus revendicatif, le plus révolutionnaire.* »

Il sera l'un des 3 piliers : Syndicat des Ouvriers, Syndicat des Sous Agents, Association des Agents, qui créeront la première Fédération en 1909, et la 2^e en 1919.

Quand la Fédération se recréera après 1945, les Ouvriers des Lignes, par leur

présence, leur engagement dans les réunions pour élire les délégués au congrès de Limoges, apporteront des voix précieuses pour que la Fédération renaisse sur des bases de lutte de classe.

Le taux de syndicalisation, les résultats des élections aux CAP viendront confirmer leur force de frappe!...

Ces catégories techniques (Lignes, Installations, puis Techniciens, Ouvriers d'état), tout au long du 20^e siècle, joueront un rôle important dans l'action syndicale, les luttes, la recherche de l'unité, les succès obtenus...

Je suis sûr que si les hommes qui ont créé le Syndicat des Ouvriers des Lignes en 1899 reviennent en l'an 2000, ils diraient, fiers de leur parcours : « Si c'était à refaire, je referais le même chemin ».

- Les données historiques ont été très largement prises dans le livre de G. Frischmann
- Cette communication fera l'objet d'une plaquette publiée par l'Institut d'Histoire.



En janvier 1901, le journal des ouvriers et monteurs, organe du premier syndicat des PTT, fondé en décembre 1899 et adhérant à la CGT malgré l'interdiction.

Une lutte toujours d'ac la défense des ind à la DOT de Quimper

L'objectif de cet article est de montrer combien à travers la défense du pouvoir d'achat, les indemnités (heures de sortie, boisons chaudes, taux de mission, taux de tournées, etc...) ont été souvent au cœur des luttes des personnels techniques des Télécom.

Celle des personnels des Centres de Construction des Lignes (CCL) et des Centres Principaux d'Exploitation (CPE) de la

Direction Opérationnelle des Télécommunications de Quimper (DOT) a particulièrement marqué la région Bretagne en 1980. Elle concernait 1 000 agents du Finistère et du Morbihan.

Chronique d'un conflit "dur" annoncé

Sous le couvert d'équité et de justice, en début d'année 1980, suite à une

note adressée aux chefs des CCL pour "aboutir à une normalisation" en matière d'indemnités de déplacement sur le territoire de la DOT le mécontentement a été vif.

D'autant que les personnels techniques subissaient une agression constante et intolérable contre des avantages acquis par les luttes : habillement, remisage des véhicules, boisons chaudes, etc.

C'était une singulière conception de la justice pour des catégories de personnel qui agissaient pour de meilleures carrières, de meilleures conditions de travail, des effectifs supplémentaires pour mettre un terme à la ruineuse sous-traitance.

Cette NORMALISATION se traduisait par une diminution du nombre de taux horaire et par conséquent une baisse du pouvoir d'achat.

Si le 1^{er} mai 1980 le taux horaire passait de 3,50 F à 3,88 F, soit une augmentation de 10,85% de mai 1979 à mai 1980, dans le même temps l'inflation était de 15%. De plus la suppression d'un demi-taux par jour, soit 1,94, correspondait à 42,68 F en moins par mois dans la poche des gars des lignes.

Devant cette amputation du pouvoir d'achat, la revendication était d'obtenir le taux horaire correspondant au 1/24^e du taux de mission, soit 6,25 F.

La réaction ne se fait pas attendre, les 4 et 5 juin 1980, à l'appel de la CGT : pique-nique devant la DOT de Quimper et impressionnant défilé de véhicules administratifs en ville.

Le 11 juin, une délégation CGT, composée de représentants de chaque CCL était reçue à la DOT.

CGT-P.T.T

4 ter, rue Jean Jaurès
Quimper - -----

SECTION C.G.T. DU CCL

INDEMNITES DE DEPLACEMENTS

Face à l'attaque du gouvernement et de l'administration contre nos acquis, une rispote immédiate s'impose.

L'administration veut supprimer au moins une 1/2 heure de déplacement par jour .

La C.G.T. demande audience au directeur de la D O T , afin de défendre les déplacements de TOUS LES PERSONNELS DU CCL SANS EXCEPTION.

MERCREDI 4 JUIN - A partir de midi -

Rassemblement de tous les personnels du CCL avec véhicules administratifs sur le parking de la DOT où nous pique-niquerons.
(se munir de son casse-croute)

Cette manifestation sera reconduite tous les jours jusqu'à satisfaction de nos revendications.

NOUS NE LAISSERONS PAS TOUCHER A NOS ACQUIS

Actualité : Indemnités en 1980



Assemblée de personnel à la DOT Quimper, en décembre 1980.

Face aux réponses négatives de la Direction, la CGT appelait le personnel à se mobiliser et à intervenir contre toute remise en cause des indemnités dans tous les services.

Pour la CGT il n'était pas question de lâcher « l'administration ne remettrait pas en cause le régime indemnitaire sans réaction du personnel, la victoire sera au bout de l'action ».

Durant plusieurs semaines des actions multiples se sont déroulées dans les services (pétitions, assemblées générales de personnels, débrayages) pour enfin aboutir au conflit qui dura 12 jours, du 11 au 22 décembre 1980. Période durant laquelle la direction opérationnelle de Quimper fut occupée.

Fidèle à son attitude, l'administration de l'époque, plutôt que d'engager les discussions à successivement utilisé l'autoritarisme, l'intimidation, la provocation.

Le 16 décembre, 1 000 agents étaient dans l'action, 600 devant le siège de la DOT lorsque le délégué de zone, M. Volatier est arrivé. Tous pensaient que c'était pour négocier. En réalité c'était pour insulter et mépriser les personnels en lutte.

A 22 h 30, il fait intervenir les CRS faisant la preuve que la politique d'austérité conduit à la

répression contre les libertés démocratiques.

Lors d'une séance de négociation, face à la détermination du personnel et redoutant d'être pris à partie à leur sortie, les représentants de l'administration (le délégué de zone, les représentants des DOT de Quimper et Rennes) ont quitté la séance par la fenêtre. Quel courage !

L'action forte et déterminée du personnel a fait reculer l'administration. En effet, les indemnités supprimées ou diminuées sont rétablies pour la grande majorité des agents concernés et pour certains, essentiellement des "lignards", l'acquis est encore plus important. Rien d'étonnant à cela, pour cette catégorie où la CGT est très influente

(64 % des voix aux élections aux CAP) et le taux de syndicalisation élevé.

Bien entendu, toutes les revendications n'ont pas été satisfaites pour l'ensemble du personnel du Service général, du dessin et de la maîtrise des lignes. Néanmoins **cette action a fait la démonstration qu'il était possible d'ouvrir des brèches dans la politique d'austérité de l'état patron, que la lutte est payante.**

Ces acquis ne sont pas nés de la spontanéité, ils sont les fruits d'une CGT à l'initiative, d'une CGT qui, une nouvelle fois, a mis en exergue sa capacité à prendre en compte les revendications du personnel, à les défendre devant l'administration, à mobiliser et organiser l'action sous des formes

diverses décidées avec les agents.

Cette question de la défense des indemnités était encore au centre des différentes luttes de 1998 et 1999 quand France Télécom a instauré le coutumier alors que les taux de tournée et d'heure de sortie n'avaient pas été revalorisés depuis janvier 1995, le taux de boissons chaudes depuis 1993, le complément France Télécom depuis sa création en juillet 1995 alors que les bénéfices sont en constante augmentation.

Si le coutumier servi aux personnels de la Direction régionale de Quimper est supérieur à celui d'autres DR, le conflit de 1980 y est pour beaucoup, comme quoi il n'y a pas d'acquis sans luttes.

YANNICK BAUDET.

Les acquis

– **pour le service général des CCL** : attribution de l'indemnité de sujétions spéciales aux agents en fonction au 31 décembre 1980, comme pour le personnel de Direction mais à condition de faire des fiches de vœux pour réintégrer un service administratif ;

– **autres personnels des CCL** : maîtrise des lignes : forfait de taux de tournée par semaine ; CDTX : forfait de 10 taux horaires par journée ; dessin : forfait de 15 tournées par mois ; AEXSL, AT, travaillant en permanence à l'extérieur des locaux hors résidence : forfait de 10,5 taux horaires par jour ; autres agents des lignes se déplaçant occasionnellement hors résidence : forfait de 8,5 taux horaires par jour ;

– **agents du système d'abonnés et EICT des CPE** : agents du système d'abonnés travaillant en permanence à l'extérieur hors résidence (AEXSL, AT, ATINT, agents de l'EICT, ATINT du TELIC, Socotel et Transmission) : forfait de 10 taux horaires par jour ; personnel susceptible de se déplacer (magasinier) : 8,5 taux horaires par jour.

Le téléphone

Après avoir publié dans le « *Le Relais* n°5 » l'article de Fernand PICCOT paru dans le *Journal fédéral* de juillet 1950 . revenons sur l'action de la Fédération depuis 1945.

Les Télécommunications, nous l'avons constaté pendant la guerre, sont un service d'intérêt national. Des pays comme l'Angleterre et les Etats-Unis comprennent vite l'importance que va prendre la communication. Dans ces pays à coté des services d'exploitation des laboratoires de recherches très importants et bien organisés existent. La production des Centraux téléphoniques est maîtrisée par les trusts américains.

En France, dès **avril 1945**, le *Journal fédéral* pose déjà la question

« Comment reconstruire un pays si *La Poste*, le *Télégraphe* et le *Téléphone* ne sont pas équipés en matériel et en personnel » en **octobre**

1945, il poursuit : « *L'importance du téléphone dans la vie économique de la nation est considérable.*

La rapidité et la sûreté dans l'établissement des communications par télégraphie, téléphonie et sans fil (déjà !) sont des facteurs importants dans le relèvement économique de notre pays ».

Or, le premier budget des PTT après la guerre va donner le "la" de la politique gouvernementale.

L'administration fait de trop modestes propositions et "la commission de la hache" (contrôleur des dépenses, Ministère des finances) va en supprimer une partie alors qu'il y a des centaines de milliers de demandes de télé-

phone en instance. De plus « *En France, les constructeurs plus soucieux de réaliser des profits imposent à une administration retardataire un matériel ne répondant plus aux besoins de l'exploitation et leur prix.* » (*Journal Fédéral* **Octobre 1945**).

Certes il y a quelques efforts de faits pour rassembler les laboratoires nationaux. Le centre national d'étude des Télécommunications est créé ⁽¹⁾ mais « *l'incapacité et l'incompréhension de l'administration et des finances fait que ce service végète.* » « *Il y a danger pour que le CNET serve de paravent à des opérations malsaines pour des trusts puissants et organisés.* »

En **mars 1946** F. Piccot et A. Sautel (responsable des Télécommunications au sein de la Fédération) reviennent dans un article sur la nécessité d'une réforme en profondeur des Télécommunications « *susceptible à la fois de donner satisfaction au personnel et d'impulser cette importante branche de notre activité dans le cadre du relèvement économique du pays.* »

Cette question est au centre des préoccupations de toutes les forces progressistes du pays. Produire pour relever l'économie du pays et assurer ainsi son indépendance vis-à-vis du capitalisme triomphant des États-Unis !

Dans les PTT, la CGT s'investit. Un article de Fernand Piccot (**mai 1946**) intitulé "**Les PTT et la Production**", s'appuie sur l'exemple de Nice qui organise une exposition sur le thème "Les PTT dans



Pose d'un câble souterrain par une équipe des LGD.

"l'Effort de Production". Les Niçois CGT envoient une lettre à la Fédération où ils justifient leur engagement dans cette bataille.

« *C'est la voix de la raison* » écrit Fernand Piccot « *la suite logique de l'esprit de résistance qui a permis de reconquérir notre pays et nos libertés perdues.* »

Mais connaissant le refus du gouvernement de donner les crédits nécessaires pour cette politique et le refus de satisfaire les revendications urgentes du personnel, il souligne que les Niçois « *ne perdent pas pour autant le sens revendicatif... Il ne s'agit nullement de relâcher tant soi peu l'action revendicative actuelle dont l'importance doit au contraire augmenter encore... Il s'agit de savoir lier au mieux de nos intérêts la production aux revendications.* »

Au sein de la Fédération, la **Commission Nationale des Télécommunications** qui

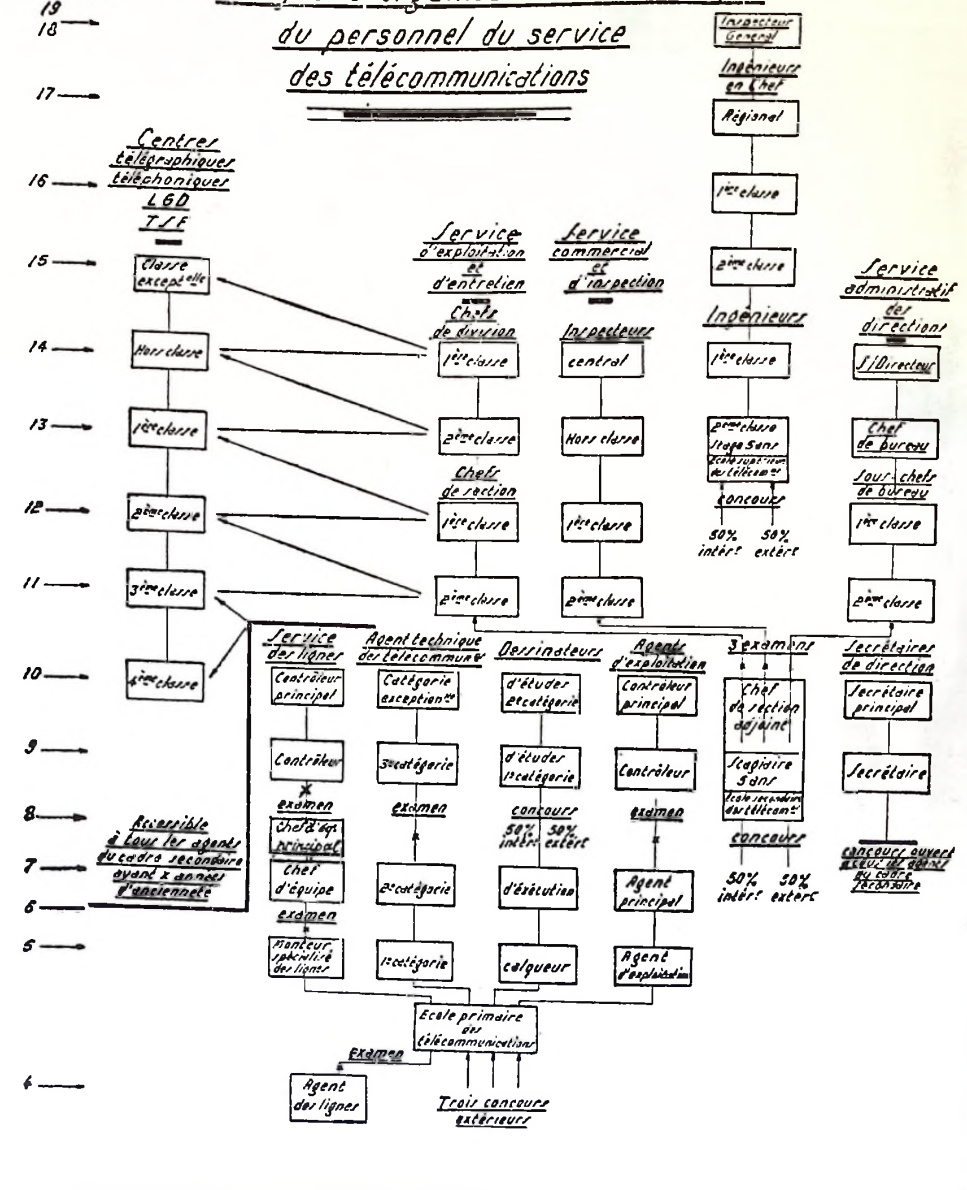


Une équipe des lignes part au travail...

et l'argent

échelle de référence
Nombres 20

Projet d'organisation schématique du personnel du service des télécommunications



Le téléphone et l'argent

se réunie en juin 1946 propose des solutions. En son sein, elle crée une **Commission des Nationalisations** qui se réunit pour la 1^{re} fois le 13 juin.

Mais, dans l'immédiat, aussi bien sur le plan du service public que sur le plan revendicatif, le projet de budget de 1947 ne répond pas aux besoins ni aux revendications.

En octobre 1946 (2), un article dénonce les **ennemis de classe ! Les trusts !**

« La concentration capitaliste veut que toutes les commandes soient centralisées et que chacune des firmes constituant le trust soit tour à tour celle qui profite des commandes. Elle fait donc fi de l'intérêt national ». Il en est de même avec les ententes constituées en vue de combattre la concurrence.

Pour résister à cette emprise, la CGT préconise :

1. L'autonomie totale des PTT (référence au Congrès de Limoges septembre 1945) avec un monopole qui exige un développement constant et une modernisation suivant les dernières données de la technique moderne.
2. Les nationalisations des trusts tels que l'International standard corporation (Filiales françaises LMT et CGCT), la CGE, la Société générale d'applications générales d'électricité, etc... qui imposent sans vergogne leurs prix aux PTT.

Par exemple pour les lignes, c'est plus 40% que le prix de revient réel.

« Pendant ce temps, les équipes des lignes restent en résidence où elles ne font dans la majeure partie des cas aucun travail productif.

On bricole, on perd son temps.

C'est en quelque sorte un « chômage organisé » qui se développe alors que la plupart des lignes téléphoniques sont dans un état lamentable, que des dizaines de milliers de poteaux pourris sont à remplacer, que les réseaux et centraux téléphoniques sont saturés, que plus de 200 000 demandes d'abonnements téléphoniques ne peuvent être satisfaites. C'est plus qu'un non-sens, c'est un scandale ».

(Journal fédéral mai 1947)

Si en novembre 1946, la CGT publie son projet de réforme (voir page précédente) on voit qu'il y a loin de la coupe aux lèvres. 1947, le Journal Fédéral dénonce la pression financière qui se fait de plus en plus sentir sur les budgets civils et notamment celui des PTT.

En septembre, l'article sur le budget, qualifié de misère, met clairement en opposition — ce qui s'affirmera dans les années à venir — les crédits militaires en augmentation et les crédits PTT en diminution.

La guerre d'Indochine coûte chère, la politique de guerre froide aussi !

Puis ce sont les grèves de 1947 (novembre-décembre) qui vont marquer la fin de l'année.

Dans les PTT, la division s'est déjà installée. Les grèves sont difficiles, l'action syndicale va en sortant affaiblie.

Pourtant en septembre 1948, le Journal fédéral titre un article « La Réforme est arrachée ». Le Bureau fédéral



Les réalisations accomplies pendant ces dix ans ont été... (text is partially obscured and difficult to read due to the collage nature of the image)



des tarifs patriotiques

... (text continues from the collage, mentioning 'MARGAILLAN' at the bottom)

considère que c'est une « avancée positive » concernant l'avancement, la hiérarchie identique à La Poste et aux télécommunications pour les CIEM et les Chefs de travaux. Toutefois la question est posée, sera-t-elle appliquée ?

Un mois plus tard, le même journal publie un article concernant le reclassement du Service des lignes. Il considère que « tout est à revoir » !

Cette question de reclassement des catégories des PTT va devenir à partir de 1949 la revendication centrale.

En avril 1949, pour raison d'économie, le rapporteur du Budget

des PTT suggère que « les fabricants procèdent eux-mêmes à la pose de leurs meubles ». C'est le loup dans la bergerie.

Face à ce danger, la CGT propose la création d'un Comité de défense des Télécoms de tous les syndicats.

Nous y reviendrons !

SERGE LOTTIER.

1) CNET loi n° 102 du 4 mai 1944 validée par l'ordonnance du 29 janvier 1945 et complétée par le décret du 20 juin 1945

2) Les effectifs en octobre 1946 :

Total PTT	213 688
Titulaires	157 558
Auxiliaires	56 130
S.T. Téléc.	33 292
Titulaires	25 822
Auxiliaires	7 470

L'histoire et l'actualité

Il y a 10 ans : La loi n° 90568 du 2 juillet 1990.

Assemblée nationale séance du 27 juin 1990, 575 votants, 285 pour et 30 contre, la loi relative à l'organisation du Service public de La Poste et des Télécommunications est adoptée.



11 avril 1990. Champ-Élysée Paris

10 ans après, retrouvons quelques déclarations que l'histoire ne manquera pas de retenir.

Celle du Ministre des PTT Paul Quilès :

« Les missions de Service public ne peuvent s'accommoder strictement de la rentabilité financière que poursuit une entreprise privée. »

Nous avons bien vu dans les Pays qui se sont engagés sur cette voie ce qui s'est produit : écrémage de toutes les activités rentables, oubli de ce qui fait la spécificité du Service public, par exemple l'égalité des usagers et les nécessités de l'aménagement du territoire... une société privée n'a aucune raison de prendre en compte spontanément ces deux critères-là ».

Entretien avec Albert du ROY⁽¹⁾.

Pas de privatisation en vue, ni ouverture du capital !

D'ailleurs, lors du débat parlementaire, un député

socialiste ne craint pas d'affirmer en répondant à un élu communiste :

« Soyons clairs ! Je ne vois qu'un risque de privatisation, si un jour il y a alternance et que la droite à nouveau revienne au pouvoir ».

Le groupe PS approuve la loi, seul le groupe communiste vote contre ; pour permettre à la loi de passer, les groupes de la droite se réfugient dans une abstention bienveillante, leur unique grief étant que la loi ne va pas assez loin

« Il ne s'agit que du minimum imposé par Bruxelles » dira l'un d'eux.

Action sociale : La même démagogie de Paul QUILES

« Pas question de casser ce qui marche bien »

déclare-t-il à propos des associations de personnel⁽¹⁾.

Et pour ne pas être en reste l'auteur de l'article de Message⁽¹⁾ intitulé « Associations PTT : trait d'union » se termine par cette phrase anthologique !

« au moment où les

agents de La Poste et de France Télécom se lancent dans l'offensive européenne, ils ont plus que jamais besoin de ce grand havre fraternel » !

Plus défenseur du social que moi, tu meurs pourrais-tu ironiser si le sujet n'était aussi grave.

L'attitude de la CGT pendant cette réforme : ni immobilisme, ni passéisme, nous avons défendu des propositions pour le Service public et les revendications du personnel, fait appel constamment à la démocratie et à la lutte pour « mettre le projet hors-la-loi ».

Pouvait-il en être autrement ? certainement pas ? l'enjeu était de taille comme nous l'avons rappelé le 23 novembre 1990 au Ministre des PTT lors du Comité Technique Ministériel :

« Deux raisons fondamentales avaient conduit notre Fédération à s'opposer à la loi du 2 juillet :

– La première était liée au processus privatisation et d'affaiblissement du Servi-

ce public ouvert par cette loi.

– La deuxième raison tenait à la mise en cause des droits et garanties du personnel, de l'unité de l'action sociale acquise par des dizaines d'années de luttes ».

Et aujourd'hui nous vérifions toujours, ce que nous disions à propos du Cahier des charges dès octobre 1990.

« C'est au Secteur privé qu'il faut imposer un Cahier des charges, faute de quoi, le Secteur privé aura tous les droits, le Secteur public tous les devoirs... le prix remplacera le tarif avec la fin de la péréquation tarifaire... c'est la "marchandisation" de la quasi-totalité des activités des deux exploitants, avec davantage de filiales et de pression sur les coûts de personnel ».

La CGT avait vu clair. L'enjeu du Service public et du droit à la communication pour tous demeure.

BERNARD BOUCHE

⁽¹⁾ N° hors série de Messages la revue du Ministère des PTT de fin 1990

Conseil national de la Fédération 21 et 22 mars 2000

L'IHS a présenté
une exposition
de badges.



Une nouvelle brochure : Emmanuel Fleury un dirigeant syndical révolutionnaire



Emmanuel Fleury aurait eu 100 ans le 18 juin 2000. Pour cette occasion, la Fédération CGT des PTT, son Institut d'Histoire Sociale et Libération Nationale PTT ont décidé de rendre hommage à cet éminent militant syndical et politique, à ce grand Résistant.

Une brochure d'environ 70 pages est en cours de réalisation.

Elle devrait être disponible fin juin 2000 au prix de 30 F

Inauguration de la place de la Commune de Paris

129 ans après l'événement a été inauguré, à Paris le 19 avril, une place de la Commune de Paris dans le 13^e arrondissement, vers la Butte aux Cailles.

Serge Lottier, représentait l'Institut d'Histoire sociale CGT PTT, Georges Frischmann était présent.

Réunions nationales de catégories ou de secteurs de la Fédération CGT des PTT

L'IHS était présente dans celles de la Distribution acheminement, des Techniques, des Commerciaux des Télécom, des Receveurs et Chefs d'établissement, des Contractuels.

Un représentant de l'IHS est intervenu dans chacune d'elles. A chaque fois cela a été l'occasion de présenter l'Institut, pourquoi il a été créé, la nécessité de faire vivre l'histoire... et aussi de donner le goût de la lecture à nos militants et syndiqués, en leur présentant nos différentes publications



28 mars 2000 : journée d'étude des commerciaux des Télécom.

Un procès sous l'occupation au Palais Bourbon

1942, la France est occupée. L'Assemblée nationale est sous le joug de la croix gammée. Le buste de bronze de Hitler trône sur le bureau du Président. Sept jeunes résistants communistes appartenant aux "bataillons de la jeunesse" y sont jugés pour actes de sabotage et d'attentat. Ils seront tous fusillés. Parmi eux Pierre Milan 17 ans, télégraphiste. Le 9 mars 2000, Laurent Fabius alors Président de l'Assemblée

nationale a dévoilé une plaque en mémoire de ce fait historique, dramatique et peu connu.

Un livre⁽¹⁾ sur ce procès vient d'être publié. "C'est aussi par des hommes comme ceux-ci qu'ont été sauvés la liberté et l'honneur" écrit Laurent Fabius dans un avant-propos.

¹⁾ Un Procès sous l'Occupation au Palais Bourbon - 160 pages - 50 F. Assemblée nationale - Service éditions - par Eric Alary Préface Jean Pierre Azeima

La chambre des députés occupée par l'armée allemande (juillet 1940)

